

VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
BEAUMONT-SUR-OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 27 Septembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nathalie GROUX

Lettres de convocation individuelles adressées le 21 Septembre 2018

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - Mme FERREIRA - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST - M. NAPIONE - Mme TROUILLET - Mme BRASSART - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme ROBERT - M. DUFOUR - Mme CLOOTS - Mme HERLEM - M. PYCK - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE

Absents excusés pouvoir: Mme DENTINI pouvoir Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme LEMAIRE pouvoir Mme GROUX - M. GENSE pouvoir M. APARICIO - M. RAVAUD pouvoir Mme CLOOTS - Mme TURQUET pouvoir M. REBEYROLLE

Absents : M. TESNIERES - M. REAU - M. JOB

Secrétaire de séance : M. DEPATAIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29

19 h 30	<u>Présents</u> : 18	<u>Pouvoirs</u> : 4	<u>Votants</u> : 22
à partir de 20h00	<u>Présents</u> : 20	<u>Pouvoirs</u> : 4	<u>Votants</u> : 24
	(arrivée de Mme ROBERT et Mme MORTAGNE)		
à partir de 20h10	<u>Présents</u> : 21	<u>Pouvoirs</u> : 5	<u>Votants</u> : 26
	(arrivée de Mme CLOOTS)		

2018-147 VŒUX ET MOTION : MOTION PORTANT OPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DES SERVICES DU TRESOR PUBLIC AU 1^{ER} JANVIER 2019 : GROUPE MAJORITAIRE

Vu l'article L. 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la décision de l'administration fiscale (DGFIP) représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFIP), relative à la restructuration d'un certain nombre de ses services annoncée au 1^{er} janvier 2019,
Que dans ce cadre, figure le regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt, assurées jusqu'à présent par la Trésorerie de Beaumont-sur-Oise, au sein des services des impôts des particuliers (SIP) de Pontoise Est,

Que dès le mois de mai 2018, par courrier, Madame le Maire a fait connaître son opposition à cette opération,

Qu'en date du 13 juillet dernier, en réponse, la DDFIP a apposé une fin de non-recevoir à Madame le Maire tout en préconisant un accompagnement de nos administrés par les services municipaux dans le cadre de l'utilisation des télé-procédures.
De même, elle a suggéré à la ville de prendre en charge la création d'une Maison de Services Au Public qui pourrait être équipée d'un système de visio-conférence et rendez-vous !

Que le 7 septembre 2018, en retour, Madame le Maire a maintenu sa position auprès de la DDFIP et a sollicité à nouveau la mise en place d'une solution alternative qui permette de pallier la suppression de ces services, notamment la mise en place de permanences sur notre territoire,

Considérant qu'aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 200 personnes en moyenne qui sont accueillies quotidiennement à la trésorerie de Beaumont-sur-Oise, pour y obtenir tous les renseignements utiles et indispensables et s'acquitter de leurs impôts.

Considérant la faiblesse de nos dessertes en transports publics qui engendre également des problèmes de mobilité et des conséquences lourdes pour les usagers du territoire dont le trajet va impacter les publics les plus fragiles et les personnes âgées qui n'ont pas forcément accès au suivi de leur dossier sur Internet,

Considérant que les inégalités vont irrémédiablement se creuser et l'accès à ce service public régalien se déshumaniser,

Considérant que le regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt sur le SIP de Pontoise Est ne fera qu'accroître son engorgement par l'afflux de nos contribuables,

Considérant que la réforme en cours portant sur le prélèvement de l'impôt à la source génère d'ores et déjà des besoins d'informations importants renforçant le maintien de ce service public de proximité sur notre territoire,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible des services publics et notamment de l'administration fiscale, service régalien, doit être impérativement préservé,

Considérant que le maintien des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt constitue un enjeu important pour le service public,

Considérant que la restructuration des services fiscaux envisagée au 1^{er} janvier 2019 et plus particulièrement le regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt, assurées jusqu'à présent par la Trésorerie de Beaumont-sur-Oise, au sein des services des impôts des particuliers (SIP) de Pontoise Est :

- concourt à la désertification des communes et en particulier en milieu rural,
- va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

Considérant le rejet par la DDFIP de la solution alternative proposée par Madame le Maire portant sur la mise en place de permanences sur le territoire de Beaumont-sur-Oise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **S'oppose** à la restructuration des services fiscaux envisagée au 1^{er} janvier 2019 et plus particulièrement au regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt assurées jusqu'à présent par la Trésorerie de Beaumont-sur-Oise au sein des services des impôts des particuliers (SIP) de Pontoise Est.

➤ **Invite** l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et l'EPCI lui-même à délibérer également contre la suppression de ce service public de proximité.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture faite.

Suivent les signatures.

POUR COPIE CONFORME.

Nathalie GROUX
Maire de Beaumont-sur-Oise

Le maire certifie avoir fait afficher, aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il a été fait observation

Le 5 octobre 2018

Le Maire,

Del 270918-20